

22 novembre 2013 – n° 09
130086

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DU SECTEUR PRIVÉ SOUS CONTRAT, POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DÉODATIENS - ANNÉE 2013 - 2014

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer des contrats avec l'État, conformément à l'article 442-5 du Code de l'Éducation.

Les communes prennent alors en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public.

A ce titre, la ville de Saint-Dié-des-Vosges participe à la scolarisation des élèves déodatiens inscrits dans les écoles privées. Un forfait par élève a été calculé selon la loi, sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- FIXE pour l'année scolaire 2013-2014 la participation financière de la ville aux écoles élémentaires déodatiennes du privé sous contrat, pour les dépenses de fonctionnement, à 449,44 € par élève.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



Christian PIERRET
Christian PIERRET

 Nombre effectif des Membres
 du Conseil Municipal..... 35

 Séance du 22 novembre 2013

Nombre des Membres en
 exercice..... 35

Nombre des Membres présents
 à la séance..... 30

Procurations..... 5

 Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU (procuration à P.Enkaoua à partir du point n° 04a), Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Gilberte BELEY	à	Christian PIERRET
Bineta ABDOULAYE	à	Madeleine FEVE-CHOBOUT
Patrick BERNARD	à	Pierre LEROY
Jean-Louis BOURDON	à	Ramata BA
Francine WALTER	à	Catherine SAINT-DIZIER

 Monsieur Etienne HUMBERT est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
